



CABINET

SERVICE PRESSE ET COMMUNICATION

**DECLARATION DU MEDiateUR DE LA REPUBLIQUE RELATIVE
A LA MUTINERIE DES MILITAIRES ET A LA GREVE
DES FONCTIONNAIRES**

Suite à la mutinerie des militaires et la grève des fonctionnaires, le Médiateur de la République a fait la déclaration ci-suivante.



Depuis quelques jours, la vie de la Nation est secouée par des multiples revendications présentées par des militaires et agents de la Fonction publique.

Rappelant que le rôle essentiel du Médiateur de la République est d'œuvrer au bon fonctionnement de l'administration à travers la promotion de la qualité de ses services, à la cohésion sociale pour préserver la paix ;

Après une analyse de la situation qui, si elle se prolonge, risque de mettre à mal la cohésion entre les Forces de défense et de sécurité, le bon fonctionnement de l'administration et au-delà celui de la société ivoirienne ;

Le Médiateur de la République invite les différents protagonistes à privilégier le dialogue et la négociation en toutes circonstances pour régler les conflits.

I. S'agissant des revendications militaires,

Elles se sont caractérisées par des mutineries observées dans plusieurs casernes militaires du pays. En effet, des militaires revendiquant des primes et des meilleures conditions de vie ont érigé des barrages sur des voies d'accès paralysant ainsi la circulation des biens et des personnes. Pire, on a assisté à des affrontements entre frères d'armes qui ont fait 4 morts dans leurs rangs.

Le Médiateur de la République déplore ces pertes en vie humaine et s'incline devant leur mémoire et présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

Le Médiateur de la République :

- Appelle les Forces de Défense et de Sécurité au calme et à la retenue ;
- Les invite à la discipline et au civisme, valeurs cardinales qui caractérisent les armées. Car, par leurs agissements actuels, ils mettent à mal la tranquillité des populations et donnent une mauvaise image de la Côte d'Ivoire aux yeux des investisseurs étrangers ;
- Encourage le Gouvernement à poursuivre la recherche de solutions globales aux problèmes que posent les Forces de Défense et de Sécurité.

II. S'agissant des revendications des agents de la Fonction publique

Ceux-ci observent depuis le 9 janvier 2017 une grève générale dans les administrations publiques. Les Plateformes de syndicats des agents de la Fonction publique sont entrées en grève, pour la satisfaction des

Revendications, tenant, entre autres, au retrait de l'ordonnance 2012 sur la réforme des pensions gérées par la CGRAE et le paiement de stocks d'arriérés de salaire. Cette grève des fonctionnaires qui court déjà depuis deux semaines, perturbe sérieusement le bon fonctionnement des services sociaux de base comme les hôpitaux et les établissements scolaires.

Conscient que la Constitution ivoirienne consacre la liberté syndicale ;

Le Médiateur de la République :

- Invite les différents syndicats de la Fonction publique à privilégier le dialogue, la négociation dans tout ce qui les oppose au Gouvernement ;

- Salue les négociations en cours entre le Gouvernement et les Syndicats des fonctionnaires en vue de la reprise effective des activités dans l'administration et dans les services touchés par la grève ;
- Exprime sa ferme volonté de contribuer à la recherche des solutions idoines aux préoccupations posées par les syndicats et ce, dans l'intérêt supérieur des acquis économiques de notre pays.

Fait à Abidjan, le 20 janvier 2017

Le Médiateur de la République

N'Golo COULIBALY
Commandeur de l'Ordre National